

■ Damet

L'hospice Damet, autrefois appelé **hospice de la Providence**, se situe dans le 17^e arrondissement de Paris, rue Lemercier. Il occupe la demeure de sa fondatrice Madeleine-Andrée Damet née Desmaisons, décédée en janvier 1859. Voué exclusivement au logement gratuit des personnes âgées de plus de 60 ans domiciliées dans ledit arrondissement ¹, il compte à son ouverture 33 logements répartis de la façon suivante : 13 logements pour couples et 20 logements pour célibataires, veufs et veuves. La fondation a la particularité de ne pourvoir aucun bien matériel.

Elle met à disposition de chacun une chambre non meublée, laissant au pensionnaire le soin de subvenir à ses propres besoins tant mobiliers, qu'alimentaires, vestimentaires voire d'entretien. Ce mode d'assistance permet ainsi aux pensionnaires de garder leur indépendance et de continuer à vivre dans un cadre familial. Gérée depuis sa création en 1867 par le bureau de bienfaisance du 17^e arrondissement, la maison Damet ne peut décider du choix de ses administrés. Tout postulant adresse sa demande au bureau de bienfaisance, puis après la visite d'une commission d'administrateurs, les inscrits sont informés de leur admission.

Peu à peu, la fondation change de destination en ouvrant ses portes aux femmes exclusivement. En 1954, l'hospice compte toujours 31 administrés ². La fondation Damet se dote en 1955 d'un pavillon supplémentaire de 28 chambres, inauguré le 9 juin 1955 ³, et réservé lui aussi comme le reste de l'hospice au logement des personnes âgées économiquement faibles.

Le fonds se résume à une pièce sur la défense passive et à quelques photographies. Des données chiffrées sur la fondation apparaissent dans les comptes de l'administration de l'Assistance publique, section « développement des dépenses, service des secours ⁴ ».

En complément des pièces citées ci-dessous, songez à consulter le fonds des bureaux de bienfaisance ⁵.

1. Dans l'ancienne commune des Batignolles.

1. Procès-verbal du conseil de surveillance, séance du 13 mai 1954 (1 L 88, p. 638).

3. Revue de l'Assistance publique à Paris, 1955, n° 35 (C-1159. III, p. 257).

4. Allocation aux fondations Tisserand, Damet, Lesecq, Bonar,

5. Lisez dans ce guide, la notice consacrée aux bureaux de bienfaisance.

Bibliographie

Ouvrages évoquant la fondation

D'ECHEAC (A.). L'Assistance publique. Ce qu'elle fut; ce qu'elle est. Paris, G. Steinheil, 1909, p. 231232. (B-128)

L'Assistance publique en 1900. Montévrain, impr. de l'École d'Alembert, 1900, p. 206-207. (D-1)

MARESCOT DU TH I LLEU L. L'Assistance publique à Paris, ses bienfaiteurs et sa fortune mobilière. Paris, Berger-Levrault, 1904, t. I, p. 471-472, 490; t. II, p. 439, 453, 456-457, 470, 475-476, 489, 493, 508, 512, 532, 537-538, 557, 615, 642, 667, 684-685, 695, 698-699, 712, 716-717, 731, 733734, 748. (B-1157. I-I I)

Mémento des divers modes de secours dont dispose l'administration générale de l'Assistance publique à Paris. Montévrain, impr. de l'École d'Alembert, 1935, p. 74. (B-29335)

Fonds d'archives

□ Administration

- Plan de défense passive et consignes à suivre en matière de protection du personnel, des malades et du matériel, 1935. (823 FOSS 2), 1 pièce, ms., 7 p.

- Historiques de la fondation Damet, 1941-1942.2 rapports.
 - 1941 : (D-333).
 - 1942 : (D-334).

- Rapport et photographies sur les réalisations nouvelles dans les établissements, dont Damet, 1954-1955. (D-147. I), 117 p.

□ Personnel

- État des gages des concierges de la fondation Damet, 1878. Cet état figure dans un registre des dépenses du bureau de secours. (569 FOSS 1), 1 registre.

□ Documents figurés

- Photographies, [s.d.]. (751 FOSS 109, photos 1-7), 7 pièces.